

Bureau du 18 novembre 2002

Décision n° B-2002-0979

objet :	Coût des chefs de projet 2002 - Rémunération des secrétariats de quartier et des postes d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation des Communes et de la Communauté urbaine - Subvention - Conventions de participation financière
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet de ce rapport est de compléter la délibération n° 2002-0718 en date du 23 septembre 2002 sur le coût des chefs de projet et des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) des différents quartiers de l'agglomération lyonnaise au titre de l'année 2002.

Concernant les postes de chefs de projet sous maîtrise d'ouvrage communautaire, il convient de modifier le coût pour les postes énoncés ci-dessous :

- concernant Lyon 1er, il convient de ramener le coût prévisionnel annuel de la mission du chef de projet à 25 309,97 € en raison de la vacance de ce poste durant six mois. Le plan de financement serait le suivant :

. Etat	8 352,29 €
. Communauté urbaine	8 478,84 €
. commune de Lyon	8 478,84 €

- concernant Rillieux la Pape, il convient de ramener le coût prévisionnel annuel de la mission du chef de projet à 41 215,00 € en raison de la vacance de ce poste durant trois mois. Le plan de financement serait le suivant :

. Etat	12 364,50 €
. Communauté urbaine	14 425,25 €
. commune de Rillieux la Pape	14 425,25 €

- concernant Saint Fons-Arsenal, il convient de ramener le coût prévisionnel annuel de la mission du chef de projet à 39 920,03 € en raison de la vacance de ce poste durant quatre mois. Le plan de financement serait le suivant :

. Etat	11 976,01 €
. Communauté urbaine	13 972,01 €
. commune de Saint Fons	13 972,01 €

- concernant Saint Priest-Bel Air, il convient de ramener le coût prévisionnel annuel de la mission du chef de projet à 42 724,32 € en raison de la vacance de ce poste durant deux mois. Le plan de financement serait le suivant :

. Etat	12 817,30 €
. Communauté urbaine	14 953,51 €
. commune de Saint Priest	14 953,51 €

A ces postes, s'ajoutent les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (chefs de projet et agents de développement) d'autres communes. Les coûts annoncés sont annuels et estimatifs. Dans le cas où ces postes seraient occupés partiellement sur l'année, le coût retenu serait calculé *au prorata* du temps de travail effectué.

Dans le cadre de l'application de leur contrat de ville, les communes de Caluire et Cuire, La Mulatière, Neuville sur Saône et Saint Genis Laval ont mis en place avec la participation de la Communauté urbaine et de l'Etat, un chef de projet chargé du suivi des actions. Le montage financier est proposé pour l'année 2002.

Chaque commune concernée sera amenée à délibérer chaque année pendant la durée du contrat de ville de l'agglomération 2000-2006.

Concernant la commune de Caluire et Cuire, le coût annuel de la mission, cofinancée par l'Etat, la Communauté urbaine et la Commune et gérée par cette dernière, est estimé à 48 773,06 €, comprenant la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat (subvention)	14 631,92 €
- Communauté urbaine	16 256,06 €
- commune de Caluire et Cuire	17 885,08 €

Concernant la commune de La Mulatière, le coût annuel de la mission, cofinancée par l'Etat, la Communauté urbaine et la Commune, et gérée par cette dernière, est estimé à 37 953 €, comprenant la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

La mission serait financée à parts égales par la Communauté urbaine et la commune de La Mulatière, déduction faite de la subvention de l'Etat (calculée à 30 % sur le mi-temps du poste de chef de projet), soit :

- Etat	5 693 €
- Communauté urbaine	16 130 €
- commune de La Mulatière	16 130 €

Concernant la commune de Neuville sur Saône, le coût annuel de la mission, cofinancée par l'Etat, la Communauté urbaine et la Commune et gérée par cette dernière, est estimé à 42 937,75 €, comprenant la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

La mission serait financée à parts égales par la Communauté urbaine et la commune de Neuville sur Saône, déduction faite de la subvention de l'Etat, soit :

- Etat (subvention)	12 881,33 €
- Communauté urbaine	15 028,21 €
- commune de Neuville sur Saône	15 028,21 €

Concernant la commune de Saint Genis Laval, le coût annuel de la mission, cofinancée par la Communauté urbaine et la Commune et gérée par cette dernière, est estimé à 28 660 €, comprenant la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission. L'Etat ne participe pas au financement du coût du chef de projet à Saint Genis Laval car celui-ci a le statut d'agent territorial ville.

Le plan de financement serait le suivant :

- Communauté urbaine	14 330 €
- commune de Saint Genis Laval	14 330 €

Dans le cas où les subventions de l'Etat seraient différentes des montants prévisionnels estimés, les sommes restant à la charge des collectivités seraient ajustées en conséquence sur la base des pourcentages validés par les différents partenaires.

Les postes de secrétariat et d'agent de développement seraient gérés par les Communes.

Parallèlement, les communes de Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Fons et Vaulx en Velin gèrent les postes de secrétariat des équipes projet dans les quartiers et les postes d'agent de développement. La Communauté urbaine participe au financement du coût de ces postes. Les montages financiers respectifs sont proposés pour l'année 2002. La Communauté urbaine sera amenée à délibérer chaque année pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006.

La commune de Caluire et Cuire a mis en place deux postes d'agents de développement social.

Pour le premier poste d'agent de développement, le coût annuel de la mission est estimé à 28 080,06 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	8 424,02 €
- commune de Caluire et Cuire	10 296,02 €
- Communauté urbaine	9 360,02 €

Pour le second poste d'agent de développement social, le coût annuel de la mission est évalué à 3 236,93 € car l'agent de développement a été recruté le 1er octobre 2002 et aura travaillé trois mois en 2002.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	971,08 €
- commune de Caluire et Cuire	1 186,87 €
- Communauté urbaine	1 078,98 €

La commune de Fontaines sur Saône a mis en place un poste d'agent de développement. Le coût annuel de la mission est évalué à 33 770,97 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	10 131,29 €
- Communauté urbaine	10 131,29 €
- commune de Fontaines sur saône	13 508,39 €

Afin de compléter son équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, composée de deux agents de développement local (voir délibération en date du 23 septembre 2002), la commune de Rillieuxla Pape a mis en place un poste de chef de projet insertion-économique. Le coût de ce poste est financé à parité par la Communauté urbaine et la commune de Rillieuxla Pape, déduction faite de la subvention de l'Etat.

Le coût annuel de ce poste est estimé à 39 183,14 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	11 754,94 €
- Communauté urbaine	13 714,10 €
- commune de Rillieuxla Pape	13 714,10 €

La commune de Saint Fons gère un poste de secrétariat financé à parité par la Communauté urbaine et la Commune pour les quartiers de l'Arsenal et des Clochettes. Le coût annuel de cette mission est de 20 824,40 €. La participation communautaire est calculée paritairement avec celle de la commune de Saint Fons :

- commune de Saint Fons	10 412,20 €
- Communauté urbaine	10 412,20 €

L'Etat ne participe pas au financement du poste de secrétariat à Saint Fons car cette action n'est pas prévue dans la programmation 2002.

La commune de Vaulx en Velin a mis en place sept postes de chargés de développement territorial (un pour les quartiers "est", un pour le quartier Sauveteurs-Cervelières, un pour les quartiers sud, un pour le quartier du Mas du Taureau-Pré de l'Herpe, un pour le quartier des Grolières-Noirettes, un pour le Bourg-Grappinière-Petit Pont et un pour Vaulx en Velin centre-ville).

L'équipe des chargés de développement territorial est co-animée par les deux chefs de projet ville et Communauté urbaine. Chaque chargé de développement territorial est positionné comme référent sur un territoire pour l'ensemble des dimensions sociales, urbaines, habitat et gestion du projet de quartier.

Le coût de ces sept postes est financé à parité par la Communauté urbaine et la commune de Vaulx en Velin, déduction faite de la subvention de l'Etat, estimée à 30 %.

Le coût annuel prévisionnel de chaque mission ainsi que le financement de celle-ci dans les différents quartiers de la commune se répartit comme suit :

- chargée de développement - Les Sauveteurs-Cervelières :	40 731,08 €
. Etat	12 219,32 €
. commune de Vaulx en Velin	14 255,88 €
. Communauté urbaine	14 255,88 €

- chargé de développement - Le Mas du Taureau-Pré de l'Herpe :	40 751,40 €
. Etat	12 225,42 €
. commune de Vaulx en Velin	14 262,99 €
. Communauté urbaine	14 262,99 €
- chargé de développement - Les Grolières Noirettes :	40 645,43 €
. Etat	12 193,63 €
. commune de Vaulx en Velin	14 225,90 €
. Communauté urbaine	14 225,90 €
- chargé de développement - Bourg-La Grappinière-Petit Pont :	42 700,63 €
. Etat	12 810,19 €
. commune de Vaulx en Velin	14 945,22 €
. Communauté urbaine	14 945,22 €
- chargée de développement - quartier est (Ecoin-Thibaude) :	30 282,00 €
. Etat	9 084,60 €
. commune de Vaulx en Velin	10 598,70 €
. Communauté urbaine	10 598,70 €
- chargée de développement - quartier sud :	20 798,54 €
. Etat	6 239,56 €
. commune de Vaulx en Velin	7 279,49 €
. Communauté urbaine	7 279,49 €
- chargée de développement - Vaulx-centre :	15 740,46 €
. Etat	4 722,14 €
. commune de Vaulx en Velin	5 509,16 €
. Communauté urbaine	5 509,16 €

De plus, des actions d'évaluation et d'appui à la concertation dans les communes, maîtres d'ouvrages sont mises en place au titre de l'année 2002 avec une participation de la Communauté urbaine et éventuellement de l'Etat.

La commune de Fontaines sur Saône a mis en place une action d'appui à la concertation. Le coût annuel de la mission est estimé à 6 500 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Communauté urbaine	3 250,00 €
- commune de Fontaines sur Saône	3 250,00 €

L'Etat ne participe pas au financement car cette action n'est pas prévue dans la programmation 2002.

La commune d'Oullins a mis en place une action d'appui à la concertation, dont le coût annuel est estimé à 23 119 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	7 622,00 €
- Communauté urbaine	7 875,00 €
- commune d'Oullins	7 875,00 €

La commune de Saint Fons a mis en place une action d'appui à la concertation, donc le coût annuel est estimé à 18 293,88 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	6 097,96 €
- Communauté urbaine	6 097,96 €
- commune de Saint Fons	6 097,96 €

La commune de Saint Fons a également prévu dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, de mettre en place une action d'évaluation continue du contrat de ville. Le coût annuel de cette action est de 33 150,81 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	11 050,27 €
- Communauté urbaine	11 050,27 €
- commune de Saint Fons	11 050,27 €

La commune de Saint Priest a mis en place une action d'appui à la concertation sur le centre-ville. Il s'agit d'élaborer en partenariat avec l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations et la Communauté urbaine une stratégie de communication et de concertation pour l'opération de renouvellement urbain de Saint Priest centre, de préparer en lien avec les habitants les différentes phases de concertation, produire une exposition à destination des habitants de douze panneaux afin de présenter les enjeux urbains et sociaux de l'opération de renouvellement urbain de Saint Priest centre, aménager un espace de communication au centre de Saint Priest dénommé atelier de concertation, qui servira tout au long de l'opération d'aménagement.

Le coût total de cette action réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Priest est de 115 859 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	23 678,00 €
- commune de Saint Priest	37 872,00 €
- Caisse des dépôts et consignations	16 388,00 €
- Communauté urbaine	37 921,00 €

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0444 et n° 2002-0718, respectivement en date des 4 février et 23 septembre 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte les modifications proposées concernant le financement pour l'année 2002 des postes de chef de projet de Lyon 1er, de Rillieux-la Pape, de Saint Fons-Arsenal, de Saint Priest-Bel Air, telles qu'elles lui ont été exposées.

2° - Approuve :

a) - le versement d'une participation financière au coût pour l'année 2002 de la mission des postes de chef de projet à Caluire et Cuire, La Mulatière, Neuville sur Saône et Saint Genis Laval, cette participation intervenant sur la base d'une parité avec la Commune, déduction faite de la subvention d'Etat, à renouveler par avenant pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006 (à l'exception de Saint Genis Laval),

b) - le versement d'une participation financière à la commune de Caluire et Cuire pour le financement des deux postes d'agents de développement social pour l'année 2002, à renouveler par avenant pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006,

c) - le versement d'une participation financière à la commune de Fontaines sur Saône pour le poste d'agent de développement pour l'année 2002, à renouveler par avenant pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006,

d) - le versement d'une participation financière à la commune de Rillieux la Pape pour le financement du poste de chef de projet développement insertion-économique au titre de l'année 2002, à renouveler par avenant pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006,

e) - le versement d'une participation financière à la commune de Saint Fons pour le financement du poste de secrétariat de quartier pour l'année 2002, à renouveler par avenant pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006,

f) - le versement d'une participation financière à la commune de Vaulx en Velin pour le financement des sept postes de chargés de développement (quartiers Sauveteurs-Cervelières, Mas du Taureau-Pré de l'Herpe, Grolières-Noirettes, Bourg-Grappinière-Petit-Pont, Ecoin sous la Combe-Thibaude, quartiers sud Vaulx en Velin centre-ville, pour l'année 2002, à renouveler par avenant pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006,

g) - le versement d'une participation financière pour des actions d'évaluation et d'appui à la concertation à Fontaines sur Saône, Oullins, Saint Fons et Saint Priest.

3° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter auprès de l'Etat les subventions correspondantes et ce, au taux maximum,
- b) - signer les conventions tripartites de participations financières, avec les communes de Caluire et Cuire, La Mulatière, Neuville sur Saône et Saint Genis Laval ainsi qu'avec l'Etat pour les postes de chefs de projet sous maîtrise d'ouvrage des communes,
- c) - signer les conventions tripartites de participations financières avec les communes de Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Fons et Vaulx en Velin, ainsi qu'avec l'Etat, pour les postes de secrétariat et d'agent de développement,
- d) - signer les conventions de participations financières avec les communes de Fontaines sur Saône, Oullins, Saint Fons et Saint Priest, ainsi qu'avec l'Etat, pour les actions d'évaluation et d'appui à la concertation.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 628 780 et 657 340 - fonction 824 - opération 0530.

5° - Les recettes seront inscrites sur les crédits portés au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 641 900 - fonction 824 - pour les subventions de l'Etat et les participations des communes - opération 0530.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,